

SÉANCE DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,  
Le vingt-huit mai,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre  
d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude  
GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

**N° 50/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 juin 2018,

**Objet de la délibération :**

**SYBERT : compensation  
financière pour le départ de  
Charbonnières les Sapins et  
Labergement du Navois  
(Délibération n° 2)**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
  - Dont suppléés : 3
  - Dont représentés : 8
  - Excusés : 2
  - Non excusés : 11
- Votants : 86

**Résultat du vote**

- Pour : 86
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à  
M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme  
**Procuration** Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à  
M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M.  
Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André  
**Suppléé(e)s** M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M.  
Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,  
**Excusé(e)** Mme Boucon-Galimard Sabrine, M. Nicolet Jean-Paul  
Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms.  
**Absent(e)s** Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc,  
Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités  
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret,  
ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu les délibérations du SYBERT en date du 28/03/2017 et de la CCLL du 10/05/17 approuvant un ticket de sortie par habitant pour les communes sortantes du périmètre SYBERT à savoir 27.98 €/habitant,
- Considérant l'arrêté préfectoral n° 25-2017-12-19-002 du 19/12/17 arrêtant un prix/habitant à 12.49 €,

Réglementairement, le SYBERT sollicite le règlement de la somme de 3 684.55 € auprès de la CCLL, à charge pour elle de récupérer la somme auprès des communes sortantes.

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Valide le ticket de sortie pour les deux communes aux montants précités,
- Autorise le Président à s'acquitter de cette somme auprès du SYBERT,
- Autorise le Président à solliciter en parallèle cette somme aux communes sortantes.

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-50-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2018

